

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 10h30,
légalement convoqué le 31 mai,

Le Comité Syndical s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Étaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,

MM Patrice BARRIER, François BOITEUX, Régis BOURGOIN, Jean-Pierre COLPIN, Mme Annie COULON, MM Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS (suppléant de Charles DE COURSON), Vivien BROCARD (suppléant de Jacky DESBROSSE), Claude GERARLDY (suppléant de Gilles DULION), Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, MM, Denis FENAT (suppléant de Christophe GUILLEMOT), Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET, MM Pierre LABAT, Christian LALLEMAND (suppléant d'André LEBLANC), François MAINSANT, Jean-Claude MAUDUIT, Philippe MAUSSIRE, André MELLIER, Jean PANKOW, Mme Annie PERRARD, MM Pascal PERROT, Maurice PIERRE, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Cyril POINTUD, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Alain CULLOT (suppléant de Patrick SIMON), Philippe SOTER membres,

Étaient excusés :

Mme Claudine BERNIER, MM Francis BLIN, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Philippe COPP, Jean-Pierre FORTUNE, Alain FRIQUOT, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM Claude GUICHON, Yannick KERHARO, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Jean-Louis LEROY, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Dantès MARTINELLI, Patrick MAUJEAN, Guillaume MICHAUX, Mme Rachel PAILLARD, MM Jean-François PIOT, Guy RIFFE, Jean-Marc ROZE, Janick SIMONNET, Christian SMITH, Sébastien VACELLIER membres,

Ordre du Jour

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 23/02/2018**
- **Information du Président**
- **Finances :**
 - Point financier
 - Décisions modificatives
- **Administration Générale**
 - Règlement général sur la protection des données
 - Tableau des effectifs
- **Compétence Electricité :**
 - Programmation FACE
 - Programmation complémentaire et extensions
 - Bornes de charge IRVE
 - Cahier des Charges de Concession
- **Compétence Eclairage Public :**
 - Programmation complémentaire
 - Nouveaux membres
- **Compétence Aménagement Numérique**
 - Point d'avancement
- **Autres**
 - Station GNV
 - Travaux de génie civil de télécommunication pour compte de tiers
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 23/02/2018**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Remercié les membres du comité pour leur assiduité aux réunions,
- Informé les membres que la mise à disposition de l'ensemble des éléments comptables de l'année 2016 permet le vote des comptes de gestion et comptes administratifs,

Le Comité a approuvé :

- Les comptes de gestion et les comptes administratifs,
- Les budgets primitifs,
- La liste des extensions,
- L'adhésion de 6 membres supplémentaires à la compétence EP option 1,

Le Comité a validé :

- Les listes de programmation ER et EP proposées par la commission travaux,

Le Comité a autorisé le Président :

- A signer la convention avec LOSANGE,

Le Comité approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 23 février 2018.

➤ **Information du Président**

Monsieur le Président remercie les membres présents ce jour.

Monsieur le Président indique que le bureau syndical a validé la demande de LOSANGE pour le déploiement de la fibre optique sur les supports bétons portant des fils nus dans la commune de SAINTE MENEHOULD et cela en contradiction avec la convention signée qui stipule son interdiction. Cette autorisation se limitera à la commune de SAINTE MENEHOULD, sera actée par avenant à la convention et n'a qu'un but : augmenter la rapidité de desserte de nos villes et villages.

➤ **Finances**

➤ **Point financier**

Voir document joint

Madame FERNEZ, responsable du service Finances / RH, présente les données financières.
Monsieur le Président la remercie pour son intervention.

➤ **Décisions budgétaires**

Monsieur le Président expose qu'il serait souhaitable d'adopter une décision modificative afin de réajuster les crédits votés lors du Budget Primitif.

Il remercie Madame GUINOT, Trésorier Payeur, présente à la réunion, pour son efficacité car les comptes de Gestion ont été votés en février alors qu'habituellement ils sont validés en juin.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 13 - Subventions d'investissement		
C/1328 - Autres	100.000,00€	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
C/2315 - Installations, matériels et outillage techniques	-100.000,00€	
TOTAL	0 €	

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE – DECISION MODIFICATIVE N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67 – Charges exceptionnelle		
C/6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50,00 €	
Chapitre 11 – Charges à caractère général		
C/6137 – Redevances, droits de passage et servitudes diverses	-50,00 €	
TOTAL	0 €	

A l'unanimité, le Comité valide les décisions modificatives.

➤ **Administration Générale**

➤ **Règlement général sur la protection des données**

Le règlement no 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD, ou encore GDPR, de l'anglais General Data Protection Regulation), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Après quatre années de négociations législatives, ce règlement a été définitivement adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016. Ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018.

Ce règlement remplace la directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995 (article 94 du règlement). Contrairement aux directives, les règlements n'impliquent pas que les États membres adoptent une loi de transposition pour être applicables.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement. Ces principes pourront être appliqués grâce à l'augmentation du pouvoir des autorités de régulation. De ce fait, de nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Pour information, en cas de non-respect du règlement, les sanctions financières sont assez fortes car comprises entre 10 et 20 M€ ou de 2 à 4% du chiffre d'affaires annuel.

Le Centre de Gestion de la Marne, nous a proposé, par circulaire en date 19 avril 2018, de nous accompagner dans les différentes démarches à entreprendre en mettant à disposition une prestation mutualisée portée par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle qui depuis 2015 est labellisé auprès de la CNIL.

Cette prestation comprend le transfert de la fonction de Délégué à la protection des Données (DPD), qui a pour mission de mener à bien l'analyse d'impact de cette directive sur notre structure et d'en assurer le suivi, vers le CDG54.

Les collectivités ont jusqu'au 24 mai 2021 pour mener à bien cette analyse d'impact, à condition d'avoir désigné un DPD avant le 25 mai 2018. C'est pourquoi, n'ayant pas de réunion syndicale avant cette date et à la vue du coût de revient très faible de la prestation proposée (0,057% de la masse salariale, **soit moins de 500 € par an**), je me suis permis de rédiger un courrier d'engagement pour cette mutualisation de façon à rester dans les délais fixés par l'Europe.

Il convient donc de régulariser la situation en validant par délibération cette mise à disposition de personnel et de m'autoriser à signer la convention attenante.

D'autre part, des structures types ORANGE, ENEDIS, entreprises de travaux... vont également avoir à mettre en place ce RGPD et nous demanderons de valider leurs conditions particulières.

Monsieur le Directeur précise que toutes les Collectivités sont soumises au RGPD. Le SIEM stocke des données notamment personnelles, bancaires, relatives aux marchés passés, aux entreprises... Plusieurs

devis avaient déjà été faits de l'ordre de 2 500 à 5 000 €. La mutualisation proposée par le CDG est de ce fait plus intéressante.

Le Comité approuve l'adhésion du SIEM à la prestation proposée par le CDG et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

➤ **Tableau des effectifs**

Personnel – Créations de postes suite à avancement de grade

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- la création de 2 postes d'Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la création d'1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Personnel – Créations de postes

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'il devient nécessaire de recruter deux personnes par suite de l'accroissement de travail au niveau des services techniques. Il propose la création de 2 emplois permanents d'Adjoint Technique à temps complet, à raison de 35 /35èmes.

Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes :

- Chargé d'opérations réseau téléphonique,
- Eclairage Public -SIG

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Comité approuve les différentes modifications des effectifs du syndicat.

➤ **Compétence Electricité**

➤ **Programmation FACE**

Comme chaque année, nous devons procéder à la répartition de l'enveloppe du CAS FACE sur les opérations programmées lors de notre réunion de février. Cette « programmation » devant être transmise à la mission FACE ainsi qu'à M. le Préfet de la Marne avant le mois septembre 2018. Pour rappel, l'ensemble de ces travaux devront être terminés avant le 31 décembre 2021.

Les dotations 2018 sont en hausse par rapport à celles obtenues l'an passé, soit 1 509 k€ contre 1 495 k€ en 2017.

La répartition financière et technique de chaque sous-programme pourrait être la suivante :

- **Sous-programme « Renforcement »** : Dotation 417 k€ soit 521,25 k€ de travaux

Liste Principale

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Chepy	Poste "Salle des fêtes"	43 000 €	34 400 €
Courdemanges	Poste " Porcherie Picard"	55 000 €	44 000 €
Esternay	Rues du chemin de fer et de la butte	95 000 €	76 000 €
Gueux	Poste "Moutier"	50 000 €	40 000 €
La Villeneuve les Charlevilles	Poste "Bourg"	55 000 €	44 000 €
Loivre	Poste "PTT"	65 000 €	52 000 €
Pontfaverger-Morronvilliers	Poste "Barbilly"	16 000 €	12 800 €
Songy	Poste "Coole"	25 000 €	20 000 €
Trépail	Poste "rue de Vaudemange"	42 000 €	33 600 €
Vauciennes	Poste "Chaussée de Damery"	33 000 €	26 400 €
Vitry en Perthois	Rue du canal	54 000 €	43 200 €
		533 000 €	426 400 €

Liste Complémentaire

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Le Mesnil sur oger	AAC poste "le bas des auges"	10 000 €	8 000 €
		10 000 €	8 000 €

- Sous-programme « Extension » : Dotation 104 k€ soit 130 k€ de travaux

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Cernay les Reims	Poste "Guinguette"	50 000 €	40 000 €
Dontrien	Poste "Saint nicaise"	36 000 €	28 800 €
Giffaumont-Champaubert	Poste "Le gibet"	55 000 €	44 000 €
		141 000 €	112 800 €

- Sous-programme « Enfouissement » : Dotation 622 k€ soit 777,5 k€ de travaux

Liste principale

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Bignicourt sur Saulx	Grande Rue et rue de l'Eglise	62 000 €	49 600 €
Drosnay	RD58	78 000 €	62 400 €
Chaltrait	Grande Rue (RD38 et RD 40)	175 000 €	140 000 €
Champigneul Champagne	Rue du Jard	44 000 €	35 200 €
Pouillon	Rue de la Gare	45 000 €	36 000 €
Tours sur Marne	Place de la Halle, rue de la Halle et ruelle St Maurice	58 000 €	46 400 €
Scrupt	Rue de l'Ormoie (RD77)	25 000 €	20 000 €
Vernancourt	RD17	15 000 €	12 000 €
Reuves	Rue de Villevenard	100 000 €	80 000 €
Villeseneux	Rues Frapart et de l'Eglise	44 000 €	35 200 €
Verzy	Rue de la Gare partie haute, Place et rue du Square	81 000 €	64 800 €
Blesme	Rue d'Haussignemont (RD16)	55 000 €	44 000 €
		782 000 €	625 600 €

Liste Complémentaire

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Le Breuil	Place Saint Martin	50 000 €	40 000 €
Souain Perthes les Hurlus	Rue de la Porte Saint Brice	38 000 €	30 400 €
Humbauville	Rue du Four	40 000 €	32 000 €
Beunay	Rue de Vauchât	45 000 €	36 000 €
		173 000 €	138 400 €

- **Sous-programme « Sécurisation fils nus »** : Dotation 258 k€ soit 325,5 k€ de travaux

Liste Principale

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Bignicourt sur Saulx	Grande Rue et rue de l'Eglise	75 000 €	60 000 €
Huiron	Rue Saint Martin	98 000 €	78 400 €
Omey	Impasse Oradour	33 000 €	26 400 €
Saint Utin	Rue de l'Eglise	68 000 €	54 400 €
Saint Utin	Rue St Léger de Margerie	54 000 €	43 200 €
		328 000 €	262 400 €

Liste complémentaire

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Chaumuzy	Rue Jean Benoit et Impasse Baudry	130 000 €	104 000 €
Saint Lumier en Champagne	Rues de Mogneville et des Cugnots	102 000 €	81 600 €
		232 000 €	185 600 €

- **Sous-programme « Sécurisation fils nus faible section »** :

Dotation 108 k€ soit 135 k€ de travaux

Liste Principale

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Châlons sur Vesle	CD n°26	33 000 €	26 400 €
Heiltz le Hutier	Rue de la Bergerie	46 000 €	36 800 €
Joiselle	Rue de l'Eglise	39 000 €	31 200 €
Omey	Impasse du Colonel Fabien	24 000 €	19 200 €
		142 000 €	113 600 €

Liste complémentaire

Commune	Désignation des travaux	Montant prévisionnel (HT)	Aide FACE (80% du montant HT)
Blesme	Rue d'Haussignemont (RD16)	18 000 €	14 400 €
		18 000 €	14 400 €

Le Comité accepte la répartition de la programmation des opérations présentée.

➤ Programmation complémentaire et extensions

Programmation complémentaire

Communes	Projet	Opérations à prendre en compte en seconde programmation	Opérations à déprogrammer
AULNAY SUR MARNE	Fils nus Grande rue et rue de l'Eglise	55 000,00 €	
BASLIEUX SOUS CHATILLON	Rue de l'Eglise et rue du Bois de Binson	74 000,00 €	
BOURSAULT	Rue de l'Ascension		35 000,00 €
BRAUX ST REMY	Route du Chaudron	50 000,00 €	
COUVROT	Rue des Miracles - 1ère tranche	61 000,00 €	
DAMERY	Rues Pierre Curie et de la Tannerie		113 000,00 €
ECOLLEMONT	Diverses rues	110 000,00 €	
EPERNAY	Avenue Jean Jaurès 3ème Tranche	193 000,00 €	
EPERNAY	Chemin de Beausoleil	11 000,00 €	
FERE CHAMPENOISE	Rues des Crayères et des Rochelles		103 000,00 €
GRANGES SUR AUBE	Rues de Belle Assise, dela Crayère et des Jardins	132 000,00 €	
HAUSSIGNEMONT	RD15 (Rue des Sorbiers)	51 000,00 €	
HOURGES	Rue Murat		110 000,00 €
LA CROIX EN CHAMPAGNE	Rue du Télégraphe	58 000,00 €	
L'EPINE	Rue des Closeaux et Allée du Château	68 000,00 €	
L'EPINE	Rue de la Chivette et Ruelle des Roïses	31 000,00 €	
MAISONS EN CHAMPAGNE	Rues de la Coole et d'Amonet	53 000,00 €	
MANCY	Rue du pré de l'église		28 000,00 €
MAREUIL EN BRIE	Rue Beauregard - 2ème Tranche	21 000,00 €	
MAREUIL LE PORT	Avenue Hubert Pierson	122 000,00 €	
MATOUGUES	Grande Rue - 1ère Tranche	130 000,00 €	
MOIREMONT	Grande Rue	123 000,00 €	
MONT SUR COURVILLE	Rues Sans Draps, de la Croix et du Poteau	124 000,00 €	
PLIVOT	Rue du Maréchal Juin	31 000,00 €	
RECY	Rue des Tournelles	125 000,00 €	
RECY	Voie Chanteraine	20 000,00 €	
REIMS	Rue Xavier Dizy	15 000,00 €	
ST SATURNIN	Aux Abords de la Mairie	75 000,00 €	
REIMS	Rue marie Clémence Fourriaux		54 000,00 €
TAUXIERES MUTRY	Rue d'Avenay n°2	29 000,00 €	
TINQUEUX	Rue du Mont Saint Pierre		168 000,00 €
TROISSY	Rue des Barbiers		52 000,00 €
UNCHAIR	Rue des Sablons		116 000,00 €
VERNEUIL	Hameau de Malamison	11 400,00 €	
VERTUS	Boulevard Jean Brion	190 000,00 €	
Total HT		1 963 400,00 €	779 000,00 €
Total TTC		2 356 080,00 €	934 800,00 €

D'un point de vue budgétaire, ce complément de programmation est possible :

	Montant TTC
Montant des investissements inscrits au chapitre 23 (en tenant de la DM n°1 vue précédemment)	20 632 628 €
Montant de la programmation de février 2018 (travaux délibérés)	14 489 522 €
Montant des travaux d'extension de réseaux	4 560 000 €
Montant disponible	1 583 106 €
Montant des travaux déprogrammés	934 800 €
Montant total disponible	2 517 906 €
Montant à programmer	2 356 080 €
Solde de programmation	161 826 €

Le solde de programmation positif pourra surseoir à la programmation d'opérations de renforcement non connues à ce jour.

A l'unanimité, le Comité valide la programmation complémentaire.

Extensions de réseau

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
ARRIGNY	Antenne téléphonie mobile	5 258.67 €		2 743.00 €
AVIZE	Allée Jules Lucotte	6 696.34 €		4 628.00 €
BARBONNE FAYEL	CR dit Chemin Blanc	9 412.80 €	4 478.00 €	900.00 €
BERGERES LES VERTUS	Route de Pierre-Morains	9 125.26 €	4 478.00 €	
BETHON	Rue de l'Eglise	7 717.52 €		4 023.00 €
BISON ET ORQUIGNY	Rue Blanche	14 222.49 €	5 648.00 €	2 580.00 €
BLIGNY	Armoire THD Orange CE n°3	8 551.97 €		4 143.00 €
BOURGOGNE FRESNE	Route de Reims pour l'EARL GROSJEAN	12 888.04 €		5 248.00 €

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
CAUREL	Rue du Moulin pour deux parcelles	10 433.06 €	5 063.00 €	1 560.00 €
CHAMPFLEURY	Rue des Lilas	7 756.16 €	2 411.00 €	780.00 €
CHAMPVOISY	Route de Dormans	5 849.88 €	2 723.00 €	
CHENIERS	Rue Principale	5 526.73 €	2 918.00 €	780.00 €
CORMICY GERNICOURT	Rue de la Fontaine pour M. POTARD	7 696.53 €	2 528.00 €	900.00 €
FLEURY LA RIVIERE	Rue des Rives de Mesle	17 300.00 €	10 380.00 €	
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	Route des Champs	5880.63	2 216.00 €	780.00 €
LAVANNES	Rue Neuve pour un poste de relèvement	17 205.35 €	9 218.00 €	
LE MESNIL SUR OGER	Chemin des Auges pour CHAMPAGNE GIMMONET GONET	8 467.57 €		4 898.00 €
LES ISTRES ET BURY	Route d'Athis	9 056.87 €		3 793.00 €
LES MESNEUX	Lotissement "La Treille" de 11 parcelles	15 055.21 €		8 940.00 €
LIVRY LOUVERCY	Chemin de l'Île pour M. THIONVILLE	4 337.81 €	3 503.00 €	780.00 €
MARCILLY SUR SEINE	Chemin de l'Îlot pour un Local Canoë Kayak	7 128.28 €	3 673.00 €	
ORBAIS L'ABBAYE	CR Dit de la Croix	15 237.86 €		5 710.00 €
POGNY	Rue des Fossés du Village	4 089.92 €		3 578.00 €
PROUILLY	Chemin des Monts la Ville pour l'EARL LEGROS THURIET	9 668.50 €		4 843.00 €
SAINT MARTIN D'ABLOIS	Rue de la Forêt	8 401.51 €		4 493.00 €
SAINT QUENTIN LES MARAIS	Rue Basse	5 755.67 €	4 868.00 €	
SOULIERES	Rue de la Souche	10 186.31 €		4 843.00 €
THIBIE	Route de Pocancy	8 309.23 €		4 573.00 €
THIL	Rue de Courcy pour un poste de refoulement	17 861.40 €	8 868.00 €	
VILLE EN TARDENOIS	Route d'Aulnay pour une antenne TDF	16 060.03 €		9 218.00 €

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à prévoir sur lesquelles le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
ALLEMANT	HTA pour TJ rue des Auges	39 900.00 €		23 940.00 €
CAUREL	Route de Witry pour un poste de refoulement	48 656.19 €	27 068.00 €	
CAUROY LES HERMONVILLE	Lotissement de 19 parcelles	32 000.00 €		19 200.00 €
CHAMPIGNY	Lotissement Saint Pierre de 60 parcelles	81 200.00 €	32 642.40 €	16 077.60 €
CHAMPVOISY	Extension HTA Antenne Orange	176 000.00 €		105 600.00 €
COIZARD JOCHES	Route Forestière pour une Antenne FREE MOBILE	147 000.00 €		88 200.00 €
NANTEUIL LA FORET	Lieu-dit "la Justice" pour FREE	81 500.00 €		48 900.00 €
OLIZY VIOLAINE	"Les Trois Fontaines"	38 100.00 €		22 860.00 €
ORBAIS L'ABBAYE	RD n°11 pour un Hangar Viticole	74 800.00 €		44 880.00 €
ORMES	Lieu-dit "Dessous la Ville" pour une antenne relais	62 846,93 €		33 543.00 €
ROSNAY	Lotissement "Les Près Lieux"	49 000.00 €		29 400.00 €
SAINT EULIEN	Domaine du Buisson	100 000.00 €		60 000.00 €
SONGY	Pour la SCA GRASSET	53 000.00 €		31 800.00 €
SOUAIN PERTHES LES HURLUS	TJ lieu-dit Mont de Vin	91 000.00 €		54 600.00 €
ST LUMIER LA POPULEUSE	TJ au Château de Bussemont	69 000.00 €		41 400.00 €
ST OUEN DOMPROT	TJ pour alimenter une serre	65 000.00 €		39 000.00 €
VAL DE VESLE	Lieu-dit La Malonge pour une antenne TDF	75 000.00 €		45 000.00 €
VAL DE VESLE	Lieu-dit La Malonge pour une antenne Orange	134 600.00 €		80 760.00 €
VAL DE VESLE	Lieu-dit "Moncheux" pour une antenne Orange	148 800.00 €		89 280.00 €
VILLE EN SELVE	Chemin du cimetière pour une station sismologique	30 628.63 €		17 443.00 €
VRIGNY	Lieu-dit Les Robogniers pour une antenne Orange	30 160,20 €		14 818.00 €

Le Comité Syndical donne son accord pour réaliser les extensions ci-dessus.

➤ **Borne de charge IRVE**

Dans le cadre de nos statuts, nous disposons de la capacité de mettre en place des bornes de charge pour véhicule électrique (IRVE) avec ou sans transfert de cette compétence par une collectivité.

Il semble intéressant, aujourd'hui de réfléchir à la mise en place d'un maillage départemental de ce type d'infrastructure. Il ne s'agirait pas ici de poser 200 ou 300 bornes comme l'ont fait certains syndicats, mais de cibler un volume de bornes plus restreint.

Au regard des expériences de nos collègues, il semble que le déploiement de 30 à 40 bornes de charge dans la Marne représente un maillage suffisamment important pour permettre aux utilisateurs de ce type de véhicule de traverser le département sans problème de recharge.

Si vous l'autorisez, je souhaiterais diffuser aux communes marnaises un questionnaire au sujet de l'intérêt qu'elles portent sur ce type d'infrastructure.

Dans un premier temps, nous avons la possibilité de disposer d'une borne de charge, données par nos collègues d'Indre et Loire (SIEIL37) afin que nous testions le matériel et les différents problèmes rencontrés dans la gestion d'IRVE.

Cette borne pourrait être installée sur le parking du Conseil Départemental (boulevard Vaubécourt). Ce dernier étant d'accord avec l'utilisation de son espace, il nous autorise à occuper deux places de parking à cet effet.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de faire évoluer le SIEM car 70 % de son réseau BT est maintenant enfouis et qu'à l'avenir, il n'y aura plus autant de travaux sur le réseau que ces dernières années.

Monsieur le Directeur ajoute que le déploiement de Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides électrique est un des axes de diversification des compétences du SIEM.

LE SIEM travaille en lien avec le Syndicat d'Indre-et-Loire, le SIEIL 37, qui a déjà déployer les bornes IRVE sur l'intégralité du département. Les retours d'expériences sur ces installations permettent au SIEM de ne pas se lancer dans un maillage complet du département avec des centaines bornes comme certains syndicats ont pu le faire et qui se retrouvent désormais avec des bornes inutilisées avec des coûts de gestion et de maintenance à supporter.

Avec l'accord du Comité et le Conseil Départemental, le SIEIL 37 nous céderait une borne (d'une valeur comprise en 7 000 et 8 000 € qui serait donc installé sur le parking du CD, boulevard Vaubécourt près du SIEM. Resterait à la charge du SIEM l'installation de la borne, la réalisation du massif et les raccordements.

Monsieur le Président ajoute, que le maillage sur le Département a été réfléchi. En comparaison avec les stations essence, il n'y en a plus dans tous les villages importants comme il y a 20 ans. Il faut souvent faire 15 à 20 km pour faire son plein de carburant, ce même schéma est donc suivi pour les IRVE.

Les différentes bornes pourront être mis à disposition des Collectivités Locales et le SIEM pourrait également les accompagner dans leur démarche.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la diffusion de l'enquête et l'expérimentation sur le parking du Boulevard Vaubécourt à Châlons.

➤ Cahier des Charges de Concession

Je tenais à vous indiquer que nous avons rencontré ENEDIS en la personne de M. Bernard Dapogny (Directeur Territorial) dans le cadre de la future négociation du Cahier des Charges de Concession (CCC) qui devrait être signé fin 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Un document interne a été rédigé à cette occasion et est à votre disposition sur simple demande. Il reprend les tenants et aboutissants du nouveau modèle de CCC (droits et obligations du Concédant et du Concessionnaire, estimation des futures redevances de concession, répartition de la Maîtrise d'Ouvrage...).

A ce jour, M. Dapogny n'a pas demandé à sa hiérarchie son mandat l'autorisant à négocier ce nouveau modèle avec notre Syndicat. Toutefois dans l'attente de cette délégation, nous allons travailler ensemble afin d'avancer sur les sujets « négociables » de ce Cahier des charges.

Le premier travail sera de confronter nos visions de ce que seront les différentes redevances car il semble que les estimations de chacun soient assez divergentes. La notre, à l'inverse de celle d'Enedis, traduisant une baisse de la R2 (redevance d'investissement).

Dés que M. Dapogny recevra son mandat l'autorisant à entrer en négociation, nous discuterons ensemble d'un des enjeux fort de ce renouvellement qu'est la répartition de la Maîtrise d'Ouvrage. Celle-ci allant positionner le SIEM pour les 30 prochaines années dans sa capacité à faire des travaux dans le département.

Dans cette négociation, je serai accompagné de Messieurs Corbeaux, Mourra, Roulot, Leroy et Boiteux, et ne manquerai pas de revenir vers vous pour un point d'étape régulier durant cette année et demie de discussion.

Dans l'attente, et afin de permettre au SIEM de percevoir cette année une redevance R2 telle que prévue au budget, il est nécessaire de valider la poursuite du protocole de Montpellier. Ce protocole, validé par le Comité du SIEM en 2014, reprenait quelques dispositions techniques sans incidence particulière ainsi que l'entrée en vigueur d'un calcul de la redevance R2 lissée sur une moyenne des années précédentes.

Ce lissage nous a été défavorable jusqu'à cette année (perte de 480 k€ de 2014 à 2017) et devrait nous permettre de récupérer la perte sur les deux années à venir (gain de 615 k€ sur les années 2018 et 2019). Il semble donc opportun de maintenir ce principe de calcul jusqu'à la signature du prochain cahier des charges en signant un avenant proposé par la FNCCR et ENEDIS.

Monsieur le Directeur précise que l'objectif du Protocole de Montpellier était pour ENEDIS de prévoir les redevances de concession données aux AODE car elles étaient trop fluctuantes. Ce principe de lissage a permis de faire gagner 600 000 € au SIEM. Pour garder le bénéfice de ce protocole, il faut que le nouveau contrat de concession soit signé avec le 1^{er} janvier 2020.

Il ajoute que Madame DERVIN travaille depuis 15 ans sur la préparation du renouvellement du contrat de concession. La commission « renouvellement du Contrat de Concession » se réunira régulièrement. Le SIEM a la possibilité, pour le moment, de négocier les points de détails du contrat. Il souhaiterait également que la durée du contrat soit portée à 40 ans étant donné qu'ENEDIS amortit certains de nos biens sur 50 ans.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer l'avenant qui prolonge le protocole de Montpellier en attendant la signature du CCC.

➤ **Compétence Eclairage public**

➤ **Programmation complémentaire**

Afin de compléter le programme de rénovation de l'éclairage public, il vous est proposé les opérations suivantes :

type de travaux	Commune	Désignation	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT
ER	AULNAY SUR MARNE	Fils nus Grande rue et rue de l'Eglise	15	24 090.00 €
	BASLIEUX SOUS CHATILLON	Rue de l'Eglise et rue du Bois de Binson	9	20 750.00 €
	BIGNICOURT SUR SAULX	Grande Rue et rue de l'Eglise	18	30 689.30 €
	BRAUX ST REMY	Route du Chaudron	8	16 250.00 €
	ECOLLEMONT	Diverses rues	21	42 000.00 €
	HAUSSIGNEMONT	RD15 (Rue des Sorbiers)	6	14 700.00 €
	LA CROIX EN CHAMPAGNE	Rue du Télégraphe	11	25 000.00 €
	MAISONS EN CHAMPAGNE	Rues de la Coole et d'Amonet	12	10 200.00 €
	MAREUIL EN BRIE	Rue Beauregard - 2ème Tranche	2	4 750.00 €
	MAREUIL LE PORT	Avenue Hubert Pierson	18	53 545.00 €
	MATOUQUES	Grande Rue - 1ère Tranche	11	25 760.00 €
	MOIREMONT	Grande Rue	12	24 500.00 €
	MONT SUR COURVILLE	Rues Sans Draps, de la Croix et du Poteau	17	38 750.00 €
	PLIVOT	Rue du Maréchal Juin	3	7 000.00 €
	RECY	Rue des Tournelles	9	35 450.00 €
	RECY	Voie Chanteraine	6	18 000.00 €
	ST SATURNIN	Aux Abords de la Mairie	12	35 315.00 €
	VANAULT LE CHATEL	Rue Sainte Libaire	1	2 712.32 €
	VERTUS	Boulevard Jean Brion	15	51 800.00 €
	TOTAL			206
EXT	AVIZE	Ilot rozet	6	15 000.00 €
	LA NEUVILLE AU PONT	A la ferme	1	6 380.00 €
	HAUSSIGNEMONT	Chemins Noir et des Vergers	11	14 155.56 €
	SAINT THOMAS EN ARGONNE	Ruelle des Puits	2	2 390.00 €
	SAINT UTIN	Diverses rues	18	16 460.78 €
	TRECON	Rue de l'Orme	1	3 082.35 €
TOTAL			39	57 468.69 €

type de travaux	Commune	Désignation	Nombre de points lumineux	Montant des travaux HT
BF	BOURGOGNE-FRESNE	Remplacement de lanternes BF	44	22 010.40 €
	CHAVOT COURCOURT	Remplacement de lanternes BF	68	46 669.96 €
	MASSIGES	Remplacement de lanternes BF	9	5 190.62 €
	MOUSSY	Remplacement de lanternes BF	18	29 911.40 €
	SAINTE MARIE A PY	Remplacement de lanternes BF	18	9 888.70 €
	VINAY	Remplacement de lanternes BF	38	36 000.00 €
	SAINT MEMMIE	Remplacement de lanternes BF	10	5 953.40 €
TOTAL			205	155 624.48 €
DIVERS	ECURY SUR COOLE	Rue de Nuisement devant la boulangerie	1	1 862.50 €
	SAINT AMAND SUR FION	Rue du Pont de l'Eglise	1	2 465.34 €
	SAINT AMAND SUR FION	Rue des Ruelles (horloge)		383.00 €
	VAUCLERC	Changement d'horloges		1 149.00 €
TOTAL			2	5 859.84 €

TOTAL GENERAL

700 214.63 €

Monsieur SOTER demande quelle est la différence entre les lanternes de MOUSSY et celle de STE MARIE A PY afin de justifier les écarts des montants des travaux pour le même nombre de points lumineux.

Monsieur le Directeur explique que les lanternes posées à STE MARIE A PY sont des lanternes fonctionnelles et classiques tandis qu'à MOUSSY, ce sont des lanternes particulières.

Monsieur PIERRE souhaiterait que les montants des travaux EP soient plafonnés afin d'établir une égalité entre les membres.

Monsieur le Président précise que les aides du SIEM sont plafonnées à 75 % du montant HT du luminaires dans la limite de 1 500 € par candélabre. Les montants présentés dans le tableau ne tiennent pas compte de la participation des membres mais du coût total des travaux puisque c'est le SIEM qui avance les fonds.

A l'unanimité, le Comité valide la liste de programmation complémentaire.

➤ **Nouveaux membres**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il y a 267 communes en option 1 dont 1 communauté de communes de 54 communes et 75 communes en option 2.

Depuis les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1^{er} janvier 2019, il s'agit des collectivités suivantes :

OPTION 1		
BIGNICOURT SUR SAULX	MATOUQUES	VOILEMONT
ETREPY	ST MARD SUR AUVE	VOUILLERS
HUIRON	VALMY	

A l'unanimité, le Comité accepte le transfert de la compétence EP de ces 8 communes.

➤ **Compétence Aménagement Numérique**

➤ **Point d'avancement**

Les travaux du projet de Montée en débit sont terminés.

Le planning des mises en service est défini par Orange après les réceptions de travaux.

A ce jour, 9 sites de montée en débit (sur 26) sont opérationnels et 3 NRA (sur 6) ont été opticalisés. 10 sites sont annoncés d'ici la fin août. Les dernières mises en service auront lieu en septembre.

Le planning a pris du retard principalement du fait de l'allongement des délais d'approvisionnement de la fibre optique, qui fait face à une demande très forte au niveau mondial.

Pour la plaque de Mourmelon, nous avons également été confronté aux délais d'autorisation pour passer sous les voies SNCF (3 passages).

Après la mise en service, il convient de diffuser l'information aux habitants car ils doivent contacter leur opérateur pour faire évoluer leur abonnement afin de bénéficier de tous les nouveaux services (en particulier VDSL et TV sur ADSL).

Sur les 26 sites, au moins 20 seront dégroupés et accueilleront donc a minima 2 opérateurs. Deux armoires accueilleront même 4 opérateurs.

Monsieur le Directeur ajoute que donc, la fin des travaux sera pour septembre et non plus en juin comme annoncé.

➤ **Autres**

➤ **Station GNV**

Dans le cadre de la diversification des actions du SIEM, en cohérence avec notre domaine d'intervention de l'énergie, et conformément aux possibilités inscrites dans nos statuts, je vous propose de mener une réflexion concrète autour de la mobilité propre, et en particulier du GNV (Gaz Naturel pour les Véhicules).

Le parc de véhicules roulant au Gaz Naturel est amené à se développer dans les prochaines années sous l'incitation de la Loi de Transition Energetique pour la Croissance Verte. Comme pour les bornes de

recharge de véhicules électriques, les stations-services (ouvertes au public) distribuant du GNV commencent à se multiplier, à ce stade dans les zones très denses (région parisienne, métropole lyonnaise, lilloise ou bordelaise par exemple).

Dans les territoires plus ruraux, des projets sont lancés et ils s'appuient souvent sur l'existence d'un partenaire (public ou privé) propriétaire d'une flotte de véhicules roulant au GNV. L'existence d'une flotte captive permet d'assurer un minimum de volume de vente, contribuant ainsi à un meilleur équilibre économique du projet. Un certain nombre de Syndicats d'Énergies ont d'ores et déjà investi ce domaine.

L'article 37 de la loi TECV définit les véhicules à faibles émissions et instaure des obligations de leur développement pour certaines flottes dédiées : celles de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des entreprises nationales, des loueurs de véhicules, des exploitants de taxis et de voitures de transport avec chauffeurs.

Les obligations de déploiement de motorisations à faibles émissions dans les flottes dédiées concernent également les véhicules de transport public. Les collectivités et leurs groupements lorsqu'ils gèrent directement ou indirectement un parc de plus de 20 autobus et autocars pour des services de transport de personnes réguliers ou à la demande, doivent acquérir des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement du parc, dans la proportion minimale de 50% de ce renouvellement dès 2020, puis en totalité dès 2025.

Avec 140 bus chez Citura, sans compter les véhicules de service de la CU, le Grand Reims est concerné et a évidemment lancé une réflexion sur ce sujet.

Aussi je propose de contacter Mme la Présidente de la CU pour envisager une collaboration sur ce sujet.

Monsieur le Directeur annonce que les stations GNV sont un autre axe privilégié de développement du syndicat. Il n'y a pas encore de Stations GNV dans la Marne.

Le SIEM a la volonté d'accompagner les Collectivités qui le souhaitent vers le GNV. Bien évidemment, il n'y a pas la possibilité que sur REIMS d'installer une station GNV, d'autres sites y sont propices comme à MAROLLES ou à SAINT MARTIN SUR LE PRE.

Monsieur le Président ajoute que les études montrent que les Bus électriques ne sont pas au point. Il faut implanter des bornes IRVE à chaque terminus pour recharger le bus rapidement ce qui n'est pas une solution adaptée et engendre beaucoup d'investissement. Le bus GNV serait idéal pour un développement rapide d'une flotte propre.

Le Comité du SIEM approuve cette orientation et autorise Monsieur le Président à prendre contact avec la Communauté Urbaine pour lancer une réflexion commune sur le GNV.

➤ Travaux de génie civil de télécommunication pour compte de tiers

Nous avons évoqué et inscrit au budget, lors de notre réunion de février, la prise en compte de la réalisation du génie civil de télécommunication directement par le SIEM sous couvert de travaux pour compte de tiers.

Cette prise en considération permettra aux communes membres d'être en règle avec le Code des Marchés Publics en s'appuyant sur les marchés « travaux » du SIEM.

Afin que nous puissions commencer à travailler dans ce sens, il est nécessaire de m'autoriser à signer les différentes conventions qu'il sera nécessaire de mettre en place avec les communes.

Le Comité autorise Monsieur le Président à signer des conventions avec les communes pour la mise en place de travaux sur le compte de tiers.

➤ **Questions diverses**

- Monsieur COLPIN souhaiterait revenir sur l'émission télévisée sur LINKY diffusée hier soir (le 14 juin sur France 2. Comment les élus peuvent répondre aux administrés concernant ce compteur controversé ? Comment le SIEM peut-il apporter des éléments de réponses ?

Monsieur le Directeur souligne que l'émission était montée à charge contre LINKY. Le tort d'ENEDIS est le manque cruel de communication autour de ses applications et de son déploiement.

L'installation de LINKY permet une mise à jour des tarifs des abonnements vu que le précédent compteur n'était pas précis sur la puissance souscrite. On peut dire que le « **PAS** LINKY » a permis de faire des économies sur les abonnements pendant des dizaines d'années.

LINKY a un rayonnement inférieur à une plaque induction et plusieurs études ont montré que LINKY n'avait pas d'effet néfaste sur la santé.

Concernant la protection des données collectées par LINKY, Monsieur le Directeur rappelle que les données émises par un smartphone sont beaucoup plus révélatrices des habitudes des consommateurs que LINKY. De plus, ENEDIS étant lui aussi soumis au RGPD et la pénalité pour ceux ne respectant pas la réglementation étant de 4% du Chiffre d'Affaires, ENEDIS respectera scrupuleusement les instructions.

- Monsieur MAUDUIT approuve les axes de diversification du SIEM, mais il demande comment le SIEM peut également intervenir dans le domaine de la construction, des économies d'énergie...

Monsieur le Directeur répond que ces questions font partie des axes en cours de réflexion actuellement pour une mise en place dans les prochaines années. Ces compétences font partie des attributions du syndicat notamment grâce aux loi TECV ou NOME.

Monsieur le Président ajoute que le problème majeur de ses axes d'orientation est de trouver les bonnes personnes, de procéder au bon recrutement. Le SIEM avait la volonté de partir en ce sens lorsque le Château du Marché à Châlons, siège social du SIEM, a été acheté. Le SIEM a démontré que même dans les vieux bâtiments il était possible de consommer peu.

Monsieur MAUDUIT ajoute que ces axes de développement auraient une place légitime au sein du SIEM.

- Monsieur LABAT souhaiterait porter à la connaissance du SIEM qu'actuellement ORANGE réalise des travaux d'opticalisation des NRA en Argonne. Il trouve cela inadmissible que la construction de se réseau fibre ne se fasse pas en lien avec LOSANGE qui repassera aux mêmes endroits d'ici quelques mois.

Monsieur le Directeur précise que la loi n'impose rien à ORANGE. Il est libre de réaliser des travaux sur son réseau quand bon lui semble. Il est juste soumis à une obligation de publication comme le SIEM lors des travaux MED et c'est ensuite à LOSANGE de prendre contact avec eux pour co-construire le réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12h20.